

# NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À UN TOURNANT IMPORTANT DE SON DÉVELOPPEMENT.



Une fois n'est pas coutume, j'ai choisi d'endosser ma casquette de Président de la Communauté de communes pour aborder un sujet qui concerne de près notre ville-centre, celui de **l'évolution de notre intercommunalité**.

Voilà près de 27 ans que le destin de Landerneau est lié à celui de la CCPLD. Née d'une volonté commune et d'une ambition collective, notre Communauté de communes n'a cessé, depuis sa création le 26 décembre 1994, de **promouvoir le développement de son territoire tout en garantissant un cadre et une qualité de vie à sa population**.

Forme de ses 22 communes et de ses plus de 50 000 habitants, elle a vu, au fil des années, ses **compétences évoluées**. Aux domaines traditionnellement dévolus aux communautés de communes – l'aménagement du territoire et le développement économique –, sont venues s'ajouter d'autres champs de compétences comme l'assainissement, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, l'eau potable, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)... Et plus récemment, celui de **la mobilité**.

Cette dernière prise de compétence constitue une réelle opportunité pour l'avenir de notre bassin de vie. En matière d'aménagement et de solidarité du territoire tout d'abord. La CCPLD a désormais toutes les cartes en main pour construire une politique de mobilité

pertinente à l'échelle communautaire alliant diversité de l'offre de transport, durabilité et accessibilité. Enfin, en se dotant de cette nouvelle compétence, notre collectivité fait un pas supplémentaire vers le **statut de communauté d'agglomération**.

Aujourd'hui, notre Communauté de communes se trouve à un tournant important de son développement. Sa croissance démographique continue, son attractivité économique, l'élargissement de ses champs de compétence nous amènent à nous interroger sur ses perspectives d'évolution ; la CCPLD remplissant toutes les conditions pour pouvoir muer en Communauté d'Agglomération. Ce changement de division accélérerait le développement de nos politiques locales et permettrait d'asseoir notre positionnement dans le paysage des acteurs publics du Finistère et travailler ainsi avec l'Etat, le Département et la Région avec un poids différent pour là encore renforcer le service rendu aux habitants, leitmotiv des collectivités.

A l'heure du Projet de territoire du Pays de Landerneau Daoulas, le passage en agglomération est un outil supplémentaire et précieux pour mettre en œuvre les politiques publiques qu'ensemble nous choisirons de porter pour notre territoire.

**Patrick Leclerc, Président de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas**